



Pacs et titre de sejours

Par **Lolac**, le **12/09/2022** à **13:00**

Bonjour

Je me permets de vous contacter car mon conjoint est en situation irrégulière. Nous avons 1 an de vie commune et nous nous sommes pacse cet été.

Aujourd'hui, nous travaillons tous les deux sur internet et nous aurions aimé voyager. Est-ce un frein de ne pas avoir de résidence fixe en France pour demander un titre de séjour après 1 an de pacs ? Nous n'aurions donc pas de facture en commun en France mais il déclarera ses revenus en France

Merci pour votre retour

Par **youris**, le **12/09/2022** à **13:55**

bonjour,

la réponse dépend de votre préfecture.

il vous faudra prouver un an de vie commune en France.

voir ce lien sur ce sujet :

[carte de séjour VPF](#)

Salutations